

Liste des pièces à fournir pour l'obtention d'un permis de détention :

Le dossier est à déposer à la mairie de votre domicile.

Si vous possédez plusieurs chiens catégorisés, vous devez faire une demande par animal.

- CERFA 13996*01, intégralement renseigné et signé
- Un justificatif d'identification du chien (Livre des Origines Français, certificat de naissance, pedigree)
- Le certificat de vaccination antirabique du chien en cours de validité
- Le certificat vétérinaire de l'évaluation comportementale du chien
- L'attestation d'aptitude du demandeur
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité du demandeur, pour les dommages causés aux tiers par l'animal
- Passeport européen pour animal de compagnie
- Un certificat de stérilisation, pour les chiens de 1^{ère} catégorie

Obligations du propriétaire après la délivrance du permis :

Le permis de détention n'a pas de durée de validité.

il doit pouvoir être présenté à toute réquisition des forces de l'ordre.

Le propriétaire doit en permanence s'assurer qu'il continue de remplir les conditions pour le détenir (vaccination antirabique à jour, assurance toujours valide). A défaut, le permis est retiré.

En cas de changement de commune de résidence, le propriétaire ou détenteur doit présenter son permis de détention à la mairie de son nouveau domicile, pour être enregistré.

Dans l'espace public, les chiens doivent être tenus en laisse et muselés, toujours par une personne majeure.